

Délibérations :

Séance du 15 décembre 2016 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Mise à disposition temporaire du matériel des services techniques municipaux au service communautaire de l'eau et de l'assainissement : signature de la convention
- 2) Examen du Code de la Route : mise à disposition d'une salle aux structures chargées de son organisation
- 3) Conseil de la vie sociale du Foyer d'Hébergement de la Colagne : désignation d'un représentant
- 4) Représentants du Conseil municipal auprès d'institutions : désignation suite à la démission de Madame Fabienne CHAT

RESSOURCES HUMAINES

- 5) Programme de revitalisation du centre-bourg de Marvejols : création d'un poste de chargé de chargé de mission « communication et animation » pour une durée de 18 mois

FINANCES

- 6) Actif communal : cession d'un camion
- 7) Gardiennage de l'église Notre Dame de la Carce : versement de l'indemnité 2015 et 2016
- 8) Régie de recettes des droits de place : modification
- 9) Régie de recettes buvette : suppression
- 10) Régie de recettes de la Maison du Tourisme : suppression
- 11) Acquisition d'un tracteur pour le déneigement : demande de subventions
- 12) Réseau informatique de l'Ecole de la Coustarade - 2^{ème} tranche - : demande de subventions
- 13) Création d'un parcours d'ateliers sportifs de remise en forme de plein air sur le site de Mascoussel : demande de financement DETR 2017
- 14) Restauration de l'Hôtel de Ville - 2^{ème} tranche : demande de financement DETR 2017
- 15) Maison de Services au Public - acquisition matériel : demande de financement DETR 2017
- 16) Maison de Services au Public - réseau informatique : demande de subventions

CULTURE

- 17) Mise en place d'une saison culturelle : signature d'une convention de prestation de service pour les manifestations à caractère culturel

QUESTION COMPLEMENTAIRE

- 18) Location de la salle Polyvalente : annulation d'un titre de recettes

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt-quatre janvier, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MERLE, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Etaient présents (20) : ACHET Elisabeth – BAKKOUR Abdeslam – BARRERE Jean-Pierre – BUNEL Josiane – CHAUVEAU Juliette – COCHET Hervé – de LAGRANGE Monique – DELMAS Roselyne – FELGEIROLLES Aymeric – GALIZI Raphaël – GIRMA Dominique – GIRMA Gilbert – MABRIER Bernard – MARTIN-MATTAUER Emilie – MATHIEU Elisabeth – MERLE Marcel – MOULIS Marc – PALUMBO-COCHET Marjory – PIC Jérémy – SOLIGNAC Emmanuelle

Excusés ayant donné pouvoir (7): FOISY Christine (pouvoir à MATHIEU Elisabeth) – MALIGE Thomas (pouvoir à MOULIS Marc) – MICHEL Angélique (pouvoir à SOLIGNAC Emmanuelle) – NOGARET Lise (pouvoir à DELMAS Roselyne) – PINOT Bernard (pouvoir à BAKKOUR Abdeslam) – ROBERT Patrick (pouvoir à MERLE Marcel) – SEGURA Matthias (pouvoir à ACHET Elisabeth)

Secrétaire de séance : PIC Jérémy

INFORMATIONS

A/ Dossier A.M.I. Centre-bourg : point d'information sur le projet en amont de la réunion publique du 26 janvier 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOULIS afin que les élus soient informés de l'avancement du dossier et de l'objet de la réunion publique du 26 janvier 2017.

Monsieur MOULIS présente et explicite ce document, projeté en séance :

Revitalisation du centre-bourg Réunion publique du 26 janvier

Contexte

1ere étape de l'AMI (2015/2018) : mise en place et réalisation d'actions d'ingénierie (chargés de mission, études, communication)

-> Objectif : Définir un projet urbain de revitalisation du cœur de ville sur les années à venir (signature d'une convention, définition des orientations et des actions d'aménagement et de redynamisation)

Comment définir un plan directeur pour ce projet urbain ? ->
Réalisation d'une **étude pré-opérationnelle de Programmation Urbaine**

Revitalisation du centre-bourg

Réunion publique du 26 janvier

L'étude

Réalisée par une équipe pluri-disciplinaire : architecte, consultant économique, programmiste urbain

5 étapes :

1. Synthèse des données existantes
2. Etude des besoins du cœur et du quartier avoisants
3. Préparation d'un scénario de la rebovillisation d'activités
4. Proposition de scénario
5. **Présentation publique de cette réflexion et validation du plan directeur**

Revitalisation du centre-bourg

Réunion publique du 26 janvier

Objectifs de cette présentation

- Faire ressortir des éléments de diagnostic sur le fonctionnement urbain et économique du cœur de ville
- Mettre en œuvre un plan de redynamisation économique : définition de 4 leviers pour atteindre les objectifs de programmation
- Présenter 2 scénarii d'aménagement :
 - 1) Consolidation commerciale et valorisation patrimoniale
 - 2) Consolidation commerciale et forte diversification des activités
- Comparer leurs impacts sur la revitalisation du cœur de ville

Revitalisation du centre-bourg

Réunion publique du 26 janvier

Résultats attendus

- Temps fort du programme de revitalisation de centre-bourg
- Attente de la population :
 - Prendre en compte les remarques et les besoins
 - S'ouvrir à la concertation
 - Mettre en œuvre des projets concrets en termes d'aménagement urbain et développement économique
 - Etre informée de l'avancée du programme
- Valider les grands principes d'aménagement urbain et économique pour les années à venir

DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2016 : approbation du compte-rendu

Après s'être assuré que tous les conseillers municipaux ont bien reçu le compte-rendu de cette séance, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire sur son contenu.

Personne n'a de remarques à faire, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 21 pour – 6 contre

ADMINISTRATION GENERALE

1) Mise à disposition temporaire du matériel des services techniques municipaux au service communautaire de l'eau et de l'assainissement : signature de la convention

Madame ACHET expose :

Considérant la Loi NOTRe N°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Gévaudan du 29 septembre 2015, décidant de modifier ses statuts, et portant report de la date de transfert des compétences « eau potable et assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2017,

Considérant les dispositions de l'article L 5211-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au transfert de compétences, la Communauté de Communes du Gévaudan exercera l'ensemble les compétences « eau potable et assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2017,

Il est précisé que la Ville de Marvejols a conservé des matériels dont le service communautaire « eau et assainissement » peut avoir l'usage, en attente de l'acquisition d'un matériel équivalent.

La Ville de Marvejols mettra à disposition ces matériels pour une durée limitée à 6 mois, dans l'attente de la mise en œuvre du schéma de mutualisation communautaire.

Les matériels mis à disposition sont les suivants :

- Camion UNIMOG (4734 GG 48)
- Camion MAN (242-GL-48)
- Chargeuse pelleteuse (tractopelle) SCHAEFF et ses accessoires
- Mini pelle BOBCAT et ses accessoires
- Remorque porte engin
- Tracteur MASSEY FERGUSON
- Elévateur FENWICK
- Compresseur MACMEUDON
- Rouleau compacteur BOMAG
- Tondeuse broyeuse tractée
- Matériels divers WAKER (piloneuse, dameuse ...)
- Découpeuse HUSQVARNA
- Odomètre
- Niveau optique sur trépied

Monsieur Gilbert GIRMA s'étonne de ne pas avoir pu prendre connaissance de la convention soumise au vote ce jour. Il souhaiterait prendre connaissance notamment des clauses concernant la responsabilité des utilisateurs du matériel mis à la disposition afin que les responsabilités en cas d'accident ne soient pas portées par la commune.

Monsieur le Maire répond qu'elle est en cours de rédaction et qu'il est évident que ces clauses feront l'objet d'une étude attentive de la part des élus Marvejolais. L'objet de ce point de l'ordre du jour est de lui donner tous pouvoirs pour signer ce document dès qu'il sera élaboré, mais que, vu que ce matériel est mis à la disposition de la CCGévaudan depuis le 1^{er} janvier, il est impératif que l'autorisation de signer cette convention lui soit donnée ce soir.

Monsieur FOUGERAY complète en indiquant que les transferts de compétences ont dû être mis en œuvre dans des délais très courts. Si cette convention n'est pas signée rapidement, cela pose de grosses problématiques en matière d'assurance pour les agents de la CCGévaudan.

Monsieur Gilbert GIRMA répond qu'il n'est absolument pas contre le fait de conventionner avec la CCGévaudan mais qu'il aurait souhaité connaître précisément les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Mettre à la disposition** de la Communauté de Communes ces matériels à titre gracieux pendant une durée de 6 mois : du 1^{er} janvier au 30 juin 2017
- **Fixer** le prix unitaire des charges de carburants pour chaque matériel afin d'établir le montant des charges de carburant soumis à facturation à la date d'échéance de la convention, soit le 30 juin 2017
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles, et notamment, la convention de mise à disposition

Vote : 21 pour - 6 contre

2) Examen du Code de la Route : mise à disposition d'une salle aux structures chargées de son organisation

Monsieur MABRIER indique que, dans le cadre de la réforme du Code de la Route et des changements inhérents à son organisation, plusieurs organismes ont fait connaître en Mairie leur souhait d'organiser des sessions de l'examen du Code de la Route sur Marvejols. Pour ce faire, les organismes ont besoin d'une salle répondant à des critères particuliers, et la salle située au rez-de-chaussée de l'Espace Nogaret remplit tous les critères demandés. Ainsi, il est proposé de mettre à la location des organismes chargés de l'organisation de l'examen du Code de la Route ladite salle, moyennant un tarif de location de 35 € TTC la demi-journée, chaque cession durant une demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Mettre à la disposition** des organismes chargés de l'organisation du Code de la Route la salle du rez-de-chaussée de l'Espace Nogaret
- **Fixer** le montant de la location de ladite salle à 35 € TTC la demi-journée
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles, et notamment, les conventions de mise à disposition correspondantes

Vote : pour à l'unanimité

3) Conseil de la vie sociale du Foyer d'Hébergement de la Colagne : désignation d'un représentant

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre titulaire parmi les conseillers municipaux en exercice pour représenter la commune au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Hébergement de la Colagne.

Seule candidature reçue en cours de séance : Josie BUNEL

Le Conseil municipal désigne en qualité de représentant titulaire : **Josie BUNEL**

Vote : 21 pour – 6 abstentions

4) Représentants du Conseil municipal auprès d'organismes ou d'institutions : désignation suite à la démission de Madame Fabienne CHAT

Monsieur le Maire indique que, suite à la démission en qualité de Conseillère municipale et donc d'adjointe de Madame CHAT en juin 2016, il convient de désigner des représentants du Conseil municipal au sein des organismes et structures auprès desquels elle avait été, en son temps, désignée par l'Assemblée.

Les organismes et institutions sont les suivants :

Organisme/Institution	Titulaire	Suppléant	Membre désigné
Syndicat Mixte pour la gestion de l'EDML	X		Lise NOGARET
Comité technique		X	Patrick ROBERT
OGEF Saint Joseph – Sainte Famille	X		Emilie MARTIN MATTAUER
Voies Vertes en Gévaudan	X		Bernard MABRIER

Après avoir lancé un appel à candidatures pour chacune des institutions au sein desquelles il est nécessaire de désigner un représentant, le Conseil municipal décide de désigner les représentants figurant sur le tableau ci-dessus.

Vote : 21 pour – 6 abstentions

RESSOURCES HUMAINES

5) Programme de revitalisation du centre-bourg de Marvejols : création d'un poste de chargé de mission « communication et animation » pour une durée de 18 mois

Monsieur MOULIS indique que, dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts), il est nécessaire de recruter un chargé de mission sous la responsabilité du Directeur Général des Services, qui devra assurer un soutien au « manager- animateur de projet » et conseiller l'élu en charge de ce dossier. Il sera garant de la définition de la stratégie et de la conduite du plan d'actions en matière de communication et d'animation.

Monsieur MOULIS précise que ce recrutement a fait l'objet d'une publication d'offre d'emploi officielle, notamment dans La Gazette des Communes. 10 réponses ont été reçues et 5 candidats ont été éliminés sur dossier. 3 candidats se sont présentés à l'entretien et une candidate sort du lot. Elle est originaire de la Lozère, mais est partie sur la Côte d'Azur faire ses études et occuper un premier emploi au sein d'un journal connu : Nice Matin. Désormais, elle souhaite revenir en Lozère avec son mari et ses deux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Décider** la création de ce poste de Chargé de Communication et Animation du programme de revitalisation du Centre Bourg au grade d'Animateur Territorial d'une durée hebdomadaire de travail de 28h, CDD à 80%, pour une durée de 18 mois à compter du 25 janvier 2017
- **Appliquer** la rémunération correspondante (IB 475/ IM 413)
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

FINANCES

6) Actif communal : cession d'un camion

Monsieur MABRIER indique que la commune a décidé de vendre un camion de marque RENAULT PREMIUM LANDER 320.19, mis en circulation le 16 mai 2005, série CA 313 EQ - VF622AVA000107141 - Bibenne ridelle hydraulique Jorquin - 3 places - crochet MG.

Ce véhicule a été acheté en 2014 sur le budget de la Commune.

Il était utilisé la plupart du temps par les services AEP et Assainissement. Du fait du transfert de ces compétences, la commune n'utilisera plus ce véhicule. Une proposition de vente a été soumise à la Communauté de Communes du Gévaudan pour laquelle la commune a reçu une réponse négative.

Il est donc proposé de vendre ce véhicule au prix de 27 500 € H.T (soit 33 000 TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Autoriser** la vente de ce véhicule au prix de 27 500 € HT (soit 33 000 TTC)
- **Supprimer** ce véhicule de l'inventaire communal
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

7) Gardiennage de l'église Notre Dame de la Carce : versement de l'indemnité 2015 et 2016

Madame ACHET indique que, chaque année, le Conseil Municipal délibère pour le versement de l'indemnité concernant le gardiennage de l'église Notre Dame de la Carce. La circulaire NOR/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Pour les années 2015 et 2016, il a été décidé de maintenir le montant de cette indemnité. Ainsi, le plafond indemnitaire applicable est de 474.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Acter** l'application de calcul habituelle conduisant au maintien pour 2015 et 2016 du montant fixé en 2014, soit 474.22 € pour chacune des années
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

8) Régie de recettes des droits de place : modification

Madame ACHET indique que la Loi NOTRE prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert de l'Aire des Gens du voyage à la Communauté de Communes du Gévaudan.

Il est donc nécessaire de supprimer dans l'acte constitutif de la régie de recettes droit de place instituée le 16 janvier 2014, le produit suivant :

- Droit d'occupation de l'Aire des Gens du Voyage (P1RZ)
- Et de rajouter dans le même acte constitutif le produit suivant :
- Droit de place au trimestre pour les marchés (P1RZ)

Madame de LAGRANGE s'interroge sur ce point : ces modifications vont entraîner une baisse de la charge de la Police Municipale. Cela a-t-il été pris en compte dans leur temps de travail ?

Monsieur le Maire répond que cela va simplifier leur travail sur le marché hebdomadaire, mais que le temps qui sera gagné à l'encaissement des forains pourra être consacré à la surveillance du stationnement. Pour l'aire des gens du voyage, cela ne représente pas beaucoup de temps de travail car elle n'est pas beaucoup utilisée. Et puis elle est transférée à la CC Gévaudan, alors a priori, sauf cas de force majeure éventuellement, la Police Municipale ne devra plus y intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Supprimer** l'encaisse du droit d'occupation de l'Aire des Gens du Voyage (P1RZ) à compter du 1^{er} janvier 2017
- **Rajouter** l'encaisse de droit de place au trimestre pour les marchés (P1RZ) à compter du 1^{er} janvier 2017
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

9) Régie de recettes « buvette » : suppression

Madame ACHET indique que le 2 juillet 2012, une régie de recette intitulée « Buvette » pour la Piscine Municipale a été instituée.

Cette régie encaissait les produits suivants :

- Glaces
- Bonbons
- Alimentation
- Boissons

La régie fonctionnait du 1^{er} juillet au 31 août. Depuis 2014, cette régie ne fonctionne plus, il s'avère donc nécessaire de la supprimer.

Monsieur le Maire précise que la Mairie ne gère plus cette vente depuis l'installation d'un distributeur automatique.

Monsieur Gilbert GIRMA regrette qu'il n'y ait pas de glaces en vente à la piscine de Marvejols, alors que dans toutes les piscines découvertes, les clients peuvent acheter des glaces. Il pense que des solutions peuvent être trouvées afin de pallier à ce manque.

Monsieur le Maire rappelle que le budget pour le fonctionnement de la piscine est très contraint, mais que la remarque de Monsieur Gilbert GIRMA sera étudiée avec beaucoup d'attention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Supprimer** l'encaisse de la régie intitulée « Buvette » à compter du 1^{er} janvier 2017
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

10) Régie de recettes de la Maison du Tourisme : suppression

Madame ACHET indique que la Loi NOTRE prévoit à compter du 1^{er} janvier 2017 le transfert de la Maison du Tourisme à la Communauté de Communes du Gévaudan.

Il est donc nécessaire de supprimer la régie de recettes instituée le 11 juin 2014. Cela concerne les produits suivants :

- Produits divers de la Maison du Tourisme
- Produits liés aux diverses animations (P1RZ)
- Produits faisant l'objet d'une convention (Tickets)
- Visites guidées (Tickets)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Supprimer** la régie de recettes de la Maison du Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2017
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

11) Acquisition d'un tracteur pour le déneigement : demande de subventions

Monsieur MABRIER indique que, au vu de la vétusté de l'UNIMOG utilisé, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, à savoir un tracteur de déneigement.

Le coût de cet investissement est de 61.780,00€ HT et afin d'en assurer le financement, il est proposé de solliciter l'aide la plus large possible de l'Etat, soit 40% au titre de la DETR 2017, et 40% au titre du Département pour cette opération.

Monsieur Gilbert GIRMA fait remarquer que la commune dispose déjà d'un tracteur pour le déneigement, ainsi que de l'Unimog.

Monsieur le Maire précise que l'Unimog arrive en bout de course et qu'il est impératif de procéder à cet investissement afin de pouvoir garantir la viabilité hivernale. Il précise que, dans ce cadre, les communes doivent fournir les engins. Les équipements de viabilité hivernale, eux, sont fournis par la CCGévaudan.

Monsieur Gilbert GIRMA demande s'il s'agit du même équipement que celui que possède la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un tracteur agricole, du même type que celui que nous avons, et qui donne entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du Département pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

12) Réseau informatique de l'Ecole de la Coustarade – 2ème tranche : demande de subventions

Madame MARTIN-MATTAUER indique que la commune de Marvejols a engagé des travaux de reprise complète du réseau informatique de l'Ecole de la Coustarade. En effet, ces travaux se déroulent en trois tranches, selon les bâtiments. Une première tranche a été réalisée sur les Bâtiments B et D.

La seconde tranche prévue sur le Bâtiment A, estimée à 12.724,40 € HT, est programmée et sera inscrite au vote du Budget 2017. *(Une erreur s'était glissée dans la note de synthèse transmise aux élus quant au bâtiment de cette deuxième tranche, qui n'est pas le bâtiment C)*

Afin d'en assurer le financement, une subvention la plus large possible de l'Etat est sollicitée, soit **50%** au titre de la DETR 2017, ainsi qu'une subvention la plus large possible du Département, soit **30%**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du Département pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

13) Création d'un parcours d'ateliers sportifs de remise en forme de plein air sur le site de Mascoussel : demande de financement DETR 2017

Monsieur GALIZI indique que la ville de Marvejols dispose d'un complexe sportif de plein air sur le site de MASCOUSSEL qui constitue un grand espace de 5000 m² que la population peut investir pour y pratiquer l'activité de son choix, qu'il soit de loisir ou de compétition.

La fréquentation du site de Mascoussel est très importante et montre que les Marvejolsais et les habitants du bassin de vie se sont largement approprié cet espace, et ce de manière inter générationnelle.

Partant de ce constat, la ville de Marvejols souhaite diversifier et compléter l'offre sportive en créant sur cet espace un parcours d'ateliers sportifs de remise en forme/santé de plein air composés de différents agrès.

Ces nouvelles installations seront de nature à renforcer le lien social grâce à une participation intergénérationnelle composée de l'ensemble des citoyens du bassin de vie de Marvejols. Séniors, jeunes, sportifs confirmés et personnes en situation de handicap pourront se côtoyer au gré des entraînements ou des utilisations plus ludiques pour des moments de loisir.

Les ateliers seront composés par différents agrès dont la plupart seront adaptés aux personnes en situation de handicap. Chacun pourra y effectuer des exercices adaptés à leurs possibilités et à leur niveau.

Le coût de ce projet est estimé à 30.000,00€ HT et c'est pourquoi, afin d'en assurer le financement, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat la plus large possible, au titre de la DETR 2017 et du CNDS, de la Région Occitanie et du Département, pour cette opération

Madame SOLIGNAC indique qu'elle est tout à fait favorable à ce projet, qui est un enjeu de libre accès à des structures sportives, mais fait remarquer qu'il y a un grand intérêt d'y associer les associations présentes sur ce site afin de répondre à leurs besoins, notamment pour y organiser par la suite leurs manifestations.

Monsieur GALIZI répond qu'une réunion avec ces dernières sera organisée prochainement.

Madame SOLIGNAC dit qu'il y a la possibilité de mobiliser des fonds CNDS à hauteur de 50 % sur ce dossier, et souhaite que la délibération soit modifiée en ce sens afin que tous les financeurs potentiels soient sollicités.

Monsieur GALIZI complète en indiquant que la Région et le Département seront aussi ajoutés à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du CNDS, de la Région Occitanie et du Département pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

Il est 19h15 : Madame MARTIN MATTAUER et Monsieur FELGEIROLLES quittent la séance et donnent pouvoir respectivement à Bernard MABRIER et Raphaël GALIZI

14) Restauration de l'Hôtel de Ville – 2^{ème} tranche : demande de financement DETR 2017

Monsieur le Maire indique que la commune de Marvejols envisage des travaux de restauration de l'Hôtel de Ville.

En effet, ce Bâtiment de caractère, qui accueille les locaux de la Mairie, nécessite et justifie une réhabilitation, que ce soit au niveau de la charpente et de la toiture (tranche I), des huisseries (tranche II) et de la façade.

Une première tranche de travaux relative à la charpente et à la toiture a été engagée. La seconde tranche concernant les menuiseries extérieures est programmée sous réserve de l'obtention des financements.

Le coût de cet investissement est de 203.098,00€ HT et c'est pourquoi, afin d'en assurer le financement, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat la plus large possible au titre de la DETR 2017, pour cette opération.

Madame ACHET indique que si les travaux de cette seconde tranche ne sont pas lancés en 2017 on perd une subvention du Département déjà acquise (40 %).

Monsieur le Maire précise que l'Hôtel de Ville est répertorié en tant que bâtiment remarquable.

Monsieur Gilbert GIRMA demande si, dans cette tranche, des travaux ultérieurs sont intégrés, notamment quant à l'isolation des murs de la Mairie. Dans le cadre d'une étude globale des travaux, cela représente un réel intérêt, pour que les travaux effectués ne soient pas remis en cause par des tranches de travaux à venir.

Monsieur le Maire confirme qu'il allait se rapprocher de Lozère Energie à ce sujet afin de tenir compte des observations formulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour cette opération
- **Autoriser** et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

15) Maison de Services au Public - acquisition matériel : demande de financement DETR 2017

Madame DELMAS indique que la commune de Marvejols accompagne le renouvellement des plates-formes de services dédiés à l'emploi, permettant aux usagers d'avoir accès à un accueil personnalisé à l'information et à être assistés dans leurs démarches.

Au vu de la vétusté du matériel, il est nécessaire de renouveler et d'équiper la Maison de Services au Public d'un nouvel autocommutateur et d'un nouveau photocopieur.

Cette opération est estimée à 6.002,00€ HT et afin d'en assurer le financement, il est proposé de solliciter l'aide la plus large possible, soit 50%, au titre de la DETR 2017, pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

16) Maison de Services au Public – réseau informatique : demande de subventions

Madame DELMAS indique que, au vu de la vétusté du matériel informatique de la MSAP, il est nécessaire de procéder au renouvellement de sept postes informatiques.

Ce projet estimé à 6.000,00 € HT est programmé et sera inscrit au vote du Budget 2017.

C'est pourquoi et afin d'en assurer le financement, une subvention la plus large possible de l'Etat, soit 50% au titre de la DETR 2017 et une subvention la plus large possible du Département, soit 30%, sont sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du Département pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : pour à l'unanimité

CULTURE

17) Mise en place d'une saison culturelle : signature d'une convention de prestation de service pour les manifestations à caractère culturel

Monsieur COCHET indique que, Dans le cadre de l'organisation d'une saison culturelle, la Mairie de Marvejols s'est rapprochée de la Compagnie du Léopard pour mettre en œuvre plusieurs manifestations permettant de faciliter l'accès à la culture pour les habitants de Marvejols et des alentours. Un programme a ainsi été mis en place et la première animation aura lieu fin janvier 2017.

Afin de formaliser ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention de prestation de service pour l'ensemble de ces manifestations.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de combler un vide car il n'y a pas, sur Marvejols, de manifestations culturelles cette année. L'initiative de mettre en place quelque chose, avec un prestataire de services, a alors émergé.

Madame SOLIGNAC demande si les associations locales ont été sollicitées dans ce cadre. Certaines auraient été à même de mettre au point cette saison culturelle, même si l'idée à la base est très bonne.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de consultation car les associations locales avaient déjà fait savoir leur souhait de ne s'occuper que de leurs propres manifestations. Mais on ne demande pas mieux que de travailler avec elles. Il ne s'agit là que d'une mini saison culturelle (sur à peine 6 mois). Si une nouvelle saison devait se mettre en place à la rentrée prochaine, les associations locales seront bien évidemment sollicitées.

Monsieur Gilbert GIRMA s'interroge sur les modalités de la gestion des manifestations, notamment au niveau des encaissements. Il estime que la commune prend des risques, notamment en cas de pertes financières qui seraient dues à un nombre de participants insuffisant.

Monsieur le Maire répond que pour le premier spectacle le succès est bien au rendez-vous et Monsieur COCHET complète en disant que sur les deux autres spectacles il n'y a pas de bénéfice prévu. Les rôles de l'association dans ce projet sont : l'accueil des participants, le service des repas (quand il y en a), et la gestion de la buvette, la gestion des inscriptions. Le repas de samedi est élaboré par un restaurateur de Marvejols.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Valider** la mise en place d'une saison culturelle sur Marvejols
- **Approuver** les termes de la convention de prestation de services à intervenir avec La Compagnie du Lézard
- **Approuver** la planification et la budgétisation des dépenses inhérentes à cette saison culturelle
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment ladite convention

Vote : 19 pour – 2 abstentions – 6 contre

QUESTION COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter une question complémentaire à l'ordre du jour et demande si personne ne s'y oppose. Personne ne s'y étant opposé, il propose cette question :

18) Location de la Salle Polyvalente : annulation d'un titre de recettes

Le 25 septembre 2016 l'Association Marvejols Sports a loué la Salle Polyvalente à l'occasion de ses 80 ans pour y organiser une soirée festive. Cette date était initialement réservée au Festival Brassens, qui devait avoir lieu à cette date. L'association avait donc décidé d'organiser sa manifestation afin de compléter le calendrier des manifestations de la ville.

Comme le prévoit le règlement d'utilisation des salles, la location de la salle polyvalente a été en son temps facturée à Marvejols Sports. Or, par courrier du 9 décembre 2016, consécutif à une rencontre en Mairie le 5 décembre 2016 avec les élus, l'Association sollicite la bienveillance de Monsieur le Maire afin de faire annuler la facturation.

Au vu de l'intérêt de l'ensemble des animations proposées par cette association et de son engagement auprès de la Ville pour y maintenir des animations régulières, il est proposé d'annuler ce titre de recettes d'un montant de 310 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** l'annulation de ce titre de recettes d'un montant de 310 €, eu égard à l'intérêt porté par cette association pour animer la Ville
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires

Vote : pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A/ Madame de LAGRANGE indique que, lors d'un précédent Conseil municipal, avait été votée la collaboration de la commune avec un cabinet dans le cadre des transferts de compétences. Ce cabinet intervient-il concrètement ?

Madame SOLIGNAC complète la question en demandant si un outil écrit ou un rapport allaient être élaborés car il n'y a aucun retour sur ce partenariat.

Monsieur le Maire répond que dans ce dossier, Monsieur FOUGERAY, DGS, est l'interlocuteur privilégié du cabinet choisi, qui est déjà intervenu à plusieurs reprises en tant que conseil.

Monsieur FOUGERAY indique que le Cabinet a été présenté en réunion de municipalité. La démarche de ce partenariat est celle d'un mini audit, dans une logique d'accompagnement du service comptable de la Mairie, qui lui, fait ensuite le travail. Le cabinet est sollicité sur des points bien précis à chaque fois.

Monsieur le Maire complète la réponse en indiquant qu'un compte-rendu de ses interventions sera réalisé. Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la collaboration avec ce cabinet au vu des tensions existantes entre la commune et la CCGévaudan concernant l'emprunt de l'Estancogne dans le cadre du transfert du pluvial. Aucune suite n'a encore été donnée quant au courrier adressé au Préfet par le président de la CCGévaudan, nous n'avons pas non plus d'informations sur la position du Préfet concernant les statuts de la CCGévaudan, rejetés par la commune de Marvejols. La CCGévaudan a sollicité la CRC pour connaître sa position sur l'aspect comptable de la problématique, mais il faut rester prudent sur les engagements que la commune prendrait dans ce domaine au vu de cette situation.

Monsieur Gilbert GIRMA demande qui, à ce jour, doit prendre en charge tout ce qui concerne le pluvial (notamment en cas d'inondation).

Monsieur le Maire répond que cette question reste entière ! Cela va dépendre du positionnement pris par Monsieur le Préfet. Il s'interroge sur une question plus importante à ses yeux : l'échéance de ce prêt arrive bientôt, qui doit la prendre en charge ? Lui ne donnera pas l'ordre de la payer !

La séance est levée à 20h00.

 **Le Maire**

Marcel MERLE

ACHET Elisabeth	BAKKOUR Abdeslam	BARRERE Jean-Pierre	BUNEL Josiane
CHAUVEAU Juliette	COCHET Hervé	de LAGRANGE Monique	DELMAS Roselyne
FELGEIROLLES Aymeric	FOISY Christine	GALIZI Raphaël	GIRMA Dominique
GIRMA Gilbert	MABRIER Bernard	MALIGE Thomas	MARTIN-MATTAUER Emilie
MATHIEU Elisabeth	MICHEL Angélique	MOULIS Marc	NOGARET Lise
PALUMBO-COCHET Marjory	PIC Jérémy	PINOT Bernard	ROBERT Patrick
SEGURA Matthias	SOLIGNAC Emmanuelle		